



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

EAU POTABLE

APPEL D'OFFRES OUVERT - EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY - SIGNATURE D'UN MARCHÉ COMPOSITE

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet l'exploitation et l'entretien des installations de production et de stockage d'eau potable de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay sous la forme d'un marché composite, comprenant une partie marché ordinaire portant sur l'exploitation courante des installations et une partie en accord-cadre à bons de commande portant sur la réparation, l'amélioration et l'entretien avec un montant maximum de 2 700 000 € HT pour la période initiale fixée à 3 ans à compter de la date de notification du marché et de 900 000 € HT pour chaque période de reconduction annuelle, reconductible tacitement trois fois une année, portant la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, à 6 ans,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 6 juin 2023, a jugé économiquement et techniquement la plus avantageuse l'offre de la société VEOLIA, sise à Arras (62033), 1 rue de la Fontainerie, pour un montant de 511 000 € HT issu du compte d'exploitation prévisionnel,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un marché composite ayant pour objet l'exploitation et l'entretien des installations de production et de stockage d'eau potable de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, pour une période initiale de 3 ans à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois un an, avec la société VEOLIA, sise à Arras (62033), 1 rue de la Fontainerie, pour un montant maximum de 2 700 000 € HT pour la période initiale fixée à 3 ans à compter de la date de notification du marché et de 900 000 € HT pour chaque période de reconduction annuelle portant la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, à 6 ans.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **21 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 JUIN 2023**

Et de la publication le : **21 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe